

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	4 (1875)
Heft:	1
Rubrik:	Partie pratique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voici le tableau des hauteurs des sièges (1) et des appuie-pieds :

TAILLE DE L'ENFANT centimètres.	HAUTEUR DU SIÈGE au dessus du plancher.	HAUTEUR des appuie-pieds.
180	51, 3	0, 0
166	53, 1	5, 7
152	54, 9	11, 4
138	56, 7	17, 4

Si l'on fabrique un nouveau mobilier, on pourra se conformer au type que nous avons indiqué dans l'un des derniers numéros du *Bulletin*, sous le titre de *Banc d'Olmütz*. Ce modèle d'une application facile et peu coûteuse a été adopté dans les écoles autrichiennes et remplit toutes les conditions désirables de simplicité et d'hygiène. Le pupitre est à tablette mobile. En Autriche une salle d'école en renferme 30 à 2 places.

Dans l'excellent ouvrage de M. Riant, *l'Hygiène scolaire* (librairie Hachette), ouvrage auquel nous avons emprunté plusieurs données pour ce travail, on trouvera le croquis et les indications nécessaires pour la construction d'un mobilier complet d'après les meilleurs modèles qui aient été présentés à l'exposition de Vienne.



PARTIE PRATIQUE.



RENTES SUR L'ÉTAT.

§ 3.

OPÉRATIONS DE BOURSE.

Dans le langage de la Bourse, on appelle *titre* ou *valeur* tout coupon de rente, toute action industrielle nominative ou au porteur.

(1) La hauteur du siège correspond au $\frac{2}{7}$ de la grandeur de l'élève au dessus du sol, ce qui représente la distance du pied au genou. Du siège au bord de la table, on compte la hauteur du bassin au coude, soit $\frac{1}{8}$ de la taille. La formule suivante donne la hauteur du pupitre $\frac{2}{7} + \frac{1}{8}$ de la taille de l'élève, plus 3 centimètres.

Le titre est *nominatif* lorsqu'il porte le nom de la personne qui l'a souscrit. La cession ne peut s'opérer que par le moyen d'un transfert, ou de l'inscription du nom du nouveau propriétaire sur les registres de la société qui a créé le titre, ou sur le grand livre de l'Etat qui a émis l'emprunt.

Le titre est *au porteur* lorsque le nom de la personne qui l'a souscrit n'est pas inscrit sur le titre. La cession peut se faire par simple tradition du titre, ou par la signature du cédant, sans autres formalités.

Beaucoup de sociétés et de compagnies d'assurance ou de finances, émettent simultanément pour la même entreprise des actions au porteur et des actions nominatives. Quelquefois même, pour faciliter la circulation des actions, on les subdivise en *coupons*. Ainsi, une action de mille francs, divisée en quatre parts de 250 francs chacune, forme quatre *coupons* qui peuvent être acquis séparément par diverses personnes.

On distingue dans un titre la valeur nominale, la valeur d'émission et la valeur de cours. La valeur *nominale* est celle à laquelle un titre est remboursable par l'Etat ou la société qui l'a émis. La valeur d'*émission* est celle qu'a payée le premier acquéreur pour l'obtenir. La valeur de *cours* est le prix auquel le titre peut être vendu d'après le cours de la bourse à un moment donné. Par exemple, une société émet des actions de 500 francs qu'elle livre au prix de 375 francs, et qui tombent à la Bourse à 80 francs : la valeur nominale est de 500 francs; la valeur d'émission est de 375 francs, et la valeur d'après le cours est de 80 francs.

Lorsqu'un titre se vend au taux de sa valeur nominale, par exemple si une action de 500 francs se vend réellement 500 francs, on dit que ce titre est *au pair*. On le dit *au-dessus du pair* ou EN *hausse* (ne pas confondre avec A LA *hausse*) s'il se vend au dessus de sa valeur nominale, et il est *au-dessous du pair* ou EN *baisse* (mais non A LA *baisse*) s'il se vend au-dessous de sa valeur nominale. Le 4 $\frac{1}{2}$ pour cent par exemple est au pair, en hausse ou en baisse, selon que pour obtenir un coupon de rente annuelle de fr. 4»50, il faut payer 100 francs juste, ou plus de 100 fr., ou moins de 100 francs.

Les fluctuations qu'éprouve la valeur d'un titre proviennent de ce que les capitaux, comme les marchandises, sont soumises à la loi économique de l'offre et de la demande, et subissent toutes les oscillations du crédit. Quand une entreprise réussit et donne de beaux bénéfices, ses actions sont recherchées; ceux qui les possèdent ne s'en déssaisissent qu'à un prix supérieur au prix d'acquisition. Dans ce cas on dit que les actions *montent*.

Si, au contraire, l'opération marche mal, les détenteurs de ses titres cherchent à s'en défaire. Pour sauver une partie du capital engagé, on se décide au sacrifice de l'autre : les actions *baiscent*, parce qu'on les donne pour un prix inférieur au prix d'achat.

Spéculer c'est chercher à réaliser un bénéfice sur les négocia-

tions des titres et valeurs. Quand on achète pour revendre un peu plus tard, les bénéfices ne peuvent évidemment être réalisés que si la vente se fait à un prix supérieur au prix d'achat. Il s'ensuit que celui qui achète spéculé *à la hausse*.

Si, au contraire, on vend des titres pour les racheter plus tard, c'est qu'on compte les racheter à un prix inférieur au prix de la vente. Donc, celui qui vend spéculé *à la baisse*.

Opérer à découvert, c'est vendre des effets qu'on ne possède pas et qu'on sera obligé de se procurer pour remplir ses engagements. La plupart des opérations *à la baisse* se font de cette manière. Dans ce cas, on ne s'occupe que *des différences*.

Expliquons cette dernière expression par un exemple.

Le $4 \frac{1}{2}$ pour cent est à 97, j'ai des raisons de croire qu'il y aura baisse à la fin du mois. En conséquence, je vends 45000 francs au cours du jour (soit un capital de 970,000 francs); je n'ai pas les titres de cette valeur, et si je les avais, celui qui me les achète serait ordinairement fort embarrassé pour me les payer. Ce n'est donc pas un marché sérieux, mais plutôt un pari, où je tiens pour la baisse, et mon partenaire pour la hausse.

Arrive la fin du mois. Je suppose que le $4 \frac{1}{2}$ pour cent est descendu à 95 : je n'ai point les titres vendus, et mon contractant n'aurait pas l'argent pour me les payer. Mais celui-ci a fait un marché de 970,000 francs. Moi, je puis me procurer les titres pour 950,000 francs, je le tiens quitte de son marché, pourvu qu'il me paie les 20,000 francs qui sont la *différence* entre ces deux valeurs. Ces 20,000 francs, ou 2% du capital nominal, sont donc la *différence* que présente un même capital calculé d'après les deux cours de la rente.

On comprend, d'après cela, qu'il y ait des spéculateurs intéressés à la baisse, et d'autres intéressés à la hausse. Les premiers s'appellent *baissiers*, et les autres *haussiers*.

PROBLÈMES.

1 Combien coûteront, courtage à $\frac{1}{8}\%$ compris, 4560 francs de rente 3 pour 100, au cours de 65 fr. ?

Solution :

Pour avoir 3 fr. de rente, on paie 65 fr.; pour avoir 1 fr. de rente, on paie 3 fois moins, ou $\frac{65}{3}$ fr.; et pour 4,560 fr., on paiera 4,560

fois plus, ou $\frac{4,560 \times 65}{3} = 98,800$ fr.

Le courtage, compté à $\frac{1}{8}\%$ pour 100, ou à $\frac{1}{800}$ du capital, égale fr. $\frac{98,800}{800} = 123$ fr. 50.

Les 4,560 fr. de rentes coûteront donc: 98,800 fr. + 123 fr. 50, = 98,923 fr. 50 c.

Remarque. — Il faudrait ajouter à cette somme les frais pour le timbre des bordereaux, qui se calculent à raison de 0 fr. 50 c. lorsque le titre est inférieur à 10,000 fr., et de 1 fr. 50 lorsque le titre est de 10,000 fr. et au-dessus.

2. Quelle est la valeur nominale d'un titre de rente 3 pour 100, payé, courtage et timbre compris, 76304 fr. 76 c., au cours de 64 fr. 95 ?

Solution :

Sans le timbre, le titre coûte 76,304 fr. 76 — 1 fr. 50 = 76,303 fr. 26 c. Il faut retrancher le courtage. 76,303 fr. 26 c. égalent les $\frac{801}{800}$ du capital payé; $\frac{1}{800}$ du capital = $\frac{76,300 \times 26}{801}$ fr.; et les $\frac{800}{800}$ ou le capital = $\frac{76,303 \times 26 \times 800}{801} = 76,208$ fr.

Pour 64 fr. 95 c. payés, le titre porte une valeur nominale de 100 fr.; pour 1 fr. la valeur nominale est de $\frac{100}{64 \times 95}$ et pour 76,208 fr.; de $\frac{76,208 \times 100}{64 \times 95} = 117,333$ fr. 33 c. C'est la somme que recevrait le porteur en cas de remboursement du titre.

JOURNAL D'UN INSTITUTEUR.

Vendredi 5 novembre. — Heureux d'être à la fin de cette journée, heureux surtout du travail fait! Jusqu'à deux heures, et pendant que des ouvrières lavaient la salle d'école, j'ai mis un peu d'ordre à quelques ornements dans ma chambrette, en attendant qu'elle puisse être lavée aussi. Cette pièce a maintenant un aspect moins désagréable; elle est du reste bien située; l'une des fenêtres, tournée à l'est, me permet de voir tous les matins « l'aurore aux doigts de rose ouvrir les portes de l'Orient » et de jouir d'un assez beau coup d'œil sur la campagne.

Depuis deux heures mon temps a été employé à tout bien disposer dans la salle de classe. Le bureau me semblait mal placé et les bancs tournés au rebours de ce qui doit avoir lieu pour empêcher les rayons du soleil d'arriver directement aux yeux des enfants. La distribution actuelle remédie à ces inconvénients. Les cartes de géographie, ainsi que les modèles d'écriture étaient chargés de poussière, de pâtes d'encre et de